

Addendum à la présentation du rapport final sur le projet de fusion des communes de Château-d'Oex et Rossinière.

Au cours de la discussion qui a suivi la présentation du rapport final lors de la séance du lundi 9 octobre 2023 à Rossinière, divers montants ont été évoqués et nécessitent les précisions ci-après :




Autres

NPIV

Montants totaux de la nouvelle péréquation à payer pour Château-d'Oex, à recevoir pour Rossinière

A	Péréquation intercommunale					Total
	Péréquation des ressources	Besoins structurels	des villes	PCS	Police	NPIV
Château-d'Oex	-2'088'649	-2'125'639	1'179'744	3'207'057	583'748	756'261
Rossinière	-554'715			95	76'896	-169'399
Cumul (1+1=2)	-2'643'364			02	660'644	586'862
Fusion (1+1=3)	-2'645'848	-2'559'820	1'195'000	3'886'603	679'185	353'918
= Fusion NPIV	-2'484	27'346	-276'048	-299	18'541	-232'944
- Cumul NPIV						
Compensation transitoire						
	2025					-178'978
	2026					-178'978
	2027					-134'234
	2028					-67'117
	2029					-16'779
Montant total des compensations transitoires						-576'085

Montant issu de la différence entre CHF 586'862 et CHF 353'918

Les communes désavantagées par le nouveau système NPIV, dont Château-d'Oex, bénéficient d'une compensation transitoire dès 2025, sur 5 ans, ceci indépendamment du processus de fusion

Montants totaux de la nouvelle péréquation à payer pour Château-d'Oex, à recevoir pour Rossinière

Montant issu de la différence entre CHF 586'862 et CHF 353'918

Les communes désavantagées par le nouveau système NPIV, dont Château-d'Oex, bénéficient d'une compensation transitoire dès 2025, sur 5 ans, ceci indépendamment du processus de fusion

Montants totaux de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV)

(flux financiers sortant en rouge, flux financiers entrants en vert)

- Château-d'Oex contribue à la NPIV pour CHF 756'261
- Rossinière bénéficie de la NPIV pour CHF 169'399
- La nouvelle commune fusionnée contribue à la NPIV pour CHF 353'918
- L'avantage apporté par la fusion se monte donc **CHF 232'944 par année**

(Attention, le montant de CHF 232'944 est un résultat, il n'est pas cumulable avec les montants totaux de la NPIV).

Compensation transitoire

Ces montants seront dans tous les cas versés à la commune de Château-d'Oex. En cas de fusion, la compensation serait allouée à la nouvelle commune prorata temporis.

(Attention, ces montants ne sont pas pris en compte dans l'analyse financière. Ils doivent donc être ajoutés à la marge d'autofinancement soit de la commune de Château-d'Oex, soit de la nouvelle commune au prorata temporis, pour calculer la capacité d'investissement de la nouvelle commune).